



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aménagement du territoire et environnement : publications

Question écrite n° 663

Texte de la question

Mme Christine Boutin appelle l'attention de Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur la suspension de la publication des magazines d'information de son ministère. En effet, au mois de janvier 1993, paraissait le numéro 21 d'« Acteurs environnement », revue spécialisée, destinée aux élus locaux et territoriaux. Puis, au mois de février 1994, paraissait le numéro 143 d'« Environnement-actualité », magazine d'information grand public, dont les publications ont été arrêtées. Or, au début de l'année 1994, une réorganisation importante du ministère de l'environnement est intervenue (décret du 11 janvier 1994) et un département de l'information et de la communication a vu le jour. Ce département ne semble cependant pas avoir poursuivi la publication de revues spécialisées. C'est pourquoi, alors que l'environnement demeure une préoccupation majeure, elle lui demande s'il ne serait pas opportun d'envisager la reprise de la publication régulière d'un magazine d'information susceptible de diffuser largement les lignes d'action de ce ministère.

Texte de la réponse

Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question posée par l'honorable parlementaire à propos des publications institutionnelles. Le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement disposait, en effet, durant la période précédente, de deux périodiques. Acteurs environnement était une lettre mensuelle à destination des élus, et Environnement actualité était destiné à un public plus large. Depuis 1994, la presse spécialisée en matière d'environnement s'est largement développée, ce qui a permis au ministère de faire évoluer ses moyens d'information. Des dossiers sont constitués sur les principaux enjeux et, comme ses prédécesseurs, la ministre n'hésitera pas à les diffuser à tous les parlementaires. D'autre part, la création de l'IFEN et le développement des banques de données et des réseaux environnementaux de mesures permettent de renforcer la politique de transparence de ce ministère, à laquelle la ministre est très attachée. La publication régulière de quatre pages ciblées sur un thème donné, la publication des données régionales de l'environnement et l'édition 1997 des indicateurs sur l'agriculture et l'environnement constituent des exemples concrets de cette politique d'information. La conférence de presse de la ministre, du 11 juillet, lui a également permis de présenter les grands axes de sa politique, ces informations étant largement reprises dans la presse. Enfin, la création du site Internet <http://environnement.gouv.fr>, actuellement en cours de modernisation, permet de mettre les techniques les plus récentes au service de l'information.

Données clés

Auteur : [Mme Christine Boutin](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 663

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juillet 1997, page 2278

Réponse publiée le : 15 septembre 1997, page 2963